

Communiqué de presse



Egalité Femmes-Hommes : la Caisse des Dépôts publie un score de 92/100 à l'index

Paris, le 1er mars 2021

Engagée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en complément de l'accord collectif spécifique signé en 2007, la Caisse des Dépôts a souhaité depuis 2019 se doter de manière volontaire d'un index sur l'égalité professionnelle s'inspirant des principes du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, tout en tenant compte de son statut particulier et de la dualité de son système de rémunération. Le score obtenu cette année confirme à la fois la dynamique positive engagée en faveur de la réduction des écarts de rémunération et de promotion professionnelle entre les femmes et les hommes et la nécessité de poursuivre les efforts dans la durée.

Depuis 2007, la Caisse des Dépôts a mis en place un accord collectif spécifique à l'égalité professionnelle femmes/hommes, qui prévoit la mise en œuvre de plans de progrès triennaux. Les priorités fixées par ces plans concernent la mixité des emplois, l'équilibre des rémunérations et des promotions, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, des actions de communication et de sensibilisation en faveur de l'égalité professionnelle et des mesures de prévention à l'encontre des agissements sexistes.

Grâce à une sensibilisation active sur ces enjeux, la Caisse des Dépôts compte désormais 54% de femmes dans l'encadrement et 44% de femmes sur les emplois de direction.

L'index est calculé pour l'ensemble du personnel, fonctionnaires et salariés, à partir des données de l'année N-2 soit du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Ses modalités de calcul tiennent compte des particularités propres aux rémunérations des populations publiques/privées et des différences dans leurs structures de progression.

Les indicateurs sont calculés et évalués selon un barème allant de 0 à 100 points. Le niveau de résultat obtenu correspond à la somme des points obtenus pour chacun des indicateurs :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Ecart de taux d'augmentations individuelles et de revalorisation de la PFT (hors promotion) entre les femmes et les hommes ;
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- Pourcentage de collaboratrices ayant bénéficié d'une augmentation par l'effet de la neutralisation des périodes d'interruption d'activité liées au congé de maternité ou d'adoption ;
- Nombre de collaborateurs/trices du sexe sous-représenté parmi les dix collaborateurs ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Le score obtenu pour chacun de ces indicateurs reste identique à celui de l'an dernier. L'écart relatif à la promotion reste favorable aux femmes. Par ailleurs, la répartition demeure stable s'agissant des dix collaborateurs ayant perçu les plus hautes rémunérations.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – charlotte.pietropoli@caissedesdepots.fr / 06 71 10 91 34

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)